REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Siège social :
Mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
Adresse postale : Mairie
48220 – Le Pont de Montvert
tél : 04-66-32-93-30
fax : 04-66-45-85-76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Compte-rendu du conseil communautaire du mercredi 28 septembre 2011 à 17 heures St Andéol de Clerguemort

Titulaires présents : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Sophie PANTEL (Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).
Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Yves COMMANDRE (Fraissinet de Lozère).
Titulaires excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ;

Secrétaire de séance : Alain VENTURA
Présence de Philippe APARICIO et Michel ARNOULD de l'agence de Développement Alès-Myriapolis ;
Présence de Cathie O'Neill, Marc DHOMBRES de l'Association des Bâtisseurs en Pierres Sèches, et Jean-Michel VANDERSTEEN de l'association Epi de mains.

ORDRE DU JOUR :

En l'absence de remarque, les PV de la réunion du 29 juin 2011 et du 27 juillet 2011 sont approuvés à l'unanimité.

Présentation du projet : site touristique au « Pré du Moulin » par l'Agence de Développement Alès-Myriapolis :

Avec une surface d'environ 7500 m², le terrain du « Pré du Moulin » laisse la possibilité de faire une vingtaine de gîtes. Michel Arnould et Philippe Aparicio de l'agence de Développement présentent le schéma d'intention triphasé. La première tranche de travaux comprendrait la création de 8 logements modulaires à vocation touristique (3T3 et 5T4). Ces types de logements apportent un confort optimal, une économie dans la construction non négligeable (en moyenne 25 % de moins qu'une construction traditionnelle) et permettent d'être en accord avec la politique

menée par le Pays sur la filière bois et les éco-hameaux. Des études du Pays ont montré que la clientèle attend de ce type d'hébergement : des facilités de réservation, de la convivialité, des activités culturelles et sportives à proximité.
Après estimation, en 5 ans, 50% de l'investissement serait rentabilisé pour un taux d'occupation annuel minimum de 13 semaines. Les coûts de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans cette estimation.
Les observations du conseil communautaire sur cette phase de projet sont les suivantes : - dans un premier temps, il serait intéressant de se rendre sur site pour voir de plus près le rendu de telles constructions. Pour se faire, le Pays fournira une liste d'adresses aux élus - des études hydrauliques et d'assainissement ont été prévues au projet mais elles ont déjà été réalisées par la commune du Pont de Montvert, ce qui permettra de réaliser une économie - Sophie Pantel suggère de rencontrer à nouveau l'Office de Tourisme pour les informer que ce projet est un créneau touristique qui n'est pas encore exploité sur le secteur du Pont de Montvert. Ces hébergements répondent au label 3 épis des gîtes de France – Ce type d'habitation est-il adapté à des séjours l'hiver ? Le site étant situé non loin de la station du mont Lozère, il est dommage qu'on ne puisse pas louer à cette période - il est proposé à la commune de Fraissinet de Lozère de présenter ce projet à son conseil municipal pour voir s'il répond aux attentes des élus – ce projet complète le projet de création d'une maison d'accueil au « Pré du Moulin » - il faudra bien penser à étudier le fonctionnement de la structure : qui, comment par quels moyens ?
Côté budget : cette tranche est estimée à 550 000 € mais des économies sont possibles sur une bonne partie des études déjà réalisées (études hydrauliques, filière assainissement et étude d'aménagement). Des subventions peuvent être sollicitées auprès du GAL dans le cadre de la mesure de développement touristique, du département et de la Région. L'Agence de Développement Alès-Myriapolis pourra établir un projet de cahier des charges pour lancer la maitrise d'œuvre.

La deuxième phase du projet concerne plus particulièrement l'aménagement d'une base de loisirs aux abords de la rivière. La troisième phase, une extension d'hébergement et des services. Ces deux autres phases n'ont pas été traitées ici.

Echange sur les projets en cours à l'Espinas avec les Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches:
Présence de Marc Dombre, Président des ABPS, de Cathie O'Neil et Jean-Michel Vandersteen de Epi de mains.
Les ABPS se proposent d'installer à l'Espinas dans un des bâtiments en amont de la route une Ecole Cévenole de la Pierre Sèches. Elle installerait là son siège et son secrétariat, des locaux pour la formation, un abri sur la plateforme en dessous des bâtiments pour des séances de formation quand le mauvais temps empêche d'accéder sur les chantiers de formation, et un lieu d'exposition de divers travaux en pierre sèches. L'association est déjà reconnue par les services régionaux de la formation professionnelle. Elle pourrait sur ce lieu, organiser comme elle le fait déjà des épreuves

d'examens professionnels et des sessions spécialisée pierres sèches dans le cadre des formations des métiers du bâtiment assurés par les centres d'apprentissage du Gard et de la Lozère.
Bois2mains a reconnu en mars dernier que la SCIC du travail forestage et charpente a permis à des professionnels de se faire la main pour monter leur propre entreprise, mais qu'il n'était pas présentement possible d'en poursuivre l'installation. Elle a donc orienté son action vers la réhabilitation du bâtiment de l'écurie, dont il avait déjà assuré une partie de la restauration, pour en faire un nouveau relais : un accueil style « Café de pays, » lieu de restauration rapide ou de groupes sur commande, carrefour d'associations, de marché de proximité, d'accueil d'artisans… avec une salle au premier étage pour accueillir des stages. La mise en place et l'animation du lieu seront confiées à l'association Epi de Mains.
Les services du Parc National des Cévennes sont très intéressés par l'ensemble des aménagements prévus à l'Espinas. Le dossier de demande d'aides publiques des ABPS est prêt à partir auprès de la Région.
Le Conseil Communautaire se montre intéressé par ces projets et donne son accord de principe à leur mise en œuvre. Les élus d'un commun accord pensent que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement local concrète, pertinente et qui permet d'équilibrer les actions de la communauté de communes sur le territoire : la commune de St Andéol de Clerguemort n'ayant pas encore bénéficié d'actions d'investissement sur sa commune depuis la création de la structure.
Toutefois, ils s'inquiètent que ce hameau sans habitation soit trop vulnérable aux vols et dégradations et souhaiteraient qu'on étudie dès que possible l'aménagement d'appartements d'habitation dans le bâtiment en ruine restant sur le hameau. Il insiste pour que le site garde sa richesse patrimoniale et son image.
Juridiquement le conseil communautaire est consulté :

- La C.de C. accepte-t-elle d'être maître d'ouvrage du projet des ABPS ? Cela faciliterait l'accès à des financements publics et marquerait le caractère de « service public » de ce centre de formation. La logistique administrative est assurée par les ABPS. Le coût total pourrait être au maximum de 400.000 €.

Le conseil communautaire donne son accord tout en s'attendant à des choix budgétaires serrés qui pourraient conduire à solliciter le concours des communes.

- La C.de C. accepte-t-elle qu'une partie de la parcelle A521 en bail actuellement avec Bois2Mains soit cédée aux ABPS pour y installer dès 2012 un hangar pour des séquences de formation ? Accord donné à l'unanimité.

La Commune de St Andéol de Clerguemort doit délibérer sous peu pour mettre l'ensemble du site de l'Espinas à la disposition de la C.de C. Elle a dès maintenant la responsabilité de poursuivre les aménagements qui lui incombent notamment la fourniture en eau.

Présentation du programme Massif Central « MACEO »:

Sophie PANTEL présente MACEO, association interrégionale qui consiste à obtenir des fonds européens sur des projets ciblés. Elle se veut être une passerelle entre les collectivités et favoriser le développement sur le Massif Central. Sur le canton, un dossier a été présenté dans l'axe « art et saveurs», regroupant un itinéraire par lequel des fonds LEADER pourront être versés pour : - rénover la maison Martin du Pont de Montvert en résidence d'artistes- créer l'espace Stevenson à la Cure – rénover le temple de St Maurice de Ventalon en lieu d'exposition et aboutir à la réalisation du sentier Land Art porté par l'Office de Tourisme. L'idée étant de créer un itinéraire ou des prestataires pourraient devenir adhérents et proposer une attractivité supplémentaire sur le canton.

Délibération pour le versement des subventions dans le cadre du Contrat Educatif Local 2010-2011 :

Le bilan des activités CEL 2010-2011 est plutôt positif en ce qui concerne la participation des associations. Seule une activité n'a pu être réalisée sur vingt et une prévues initialement.

On a constaté une baisse de 30 % des crédits de la DDCSPP sur son budget global de 2011. En ce qui concerne la communauté de communes, cela représente 39 % de moins. Une réunion est prévue le 11 octobre prochain où ce sujet sera débattu. Si la DDCSPP se désengage encore en 2012, les associations baisseront leur budget et feront moins d'activités.

Sur le budget définitif de 2010-2011, le conseil communautaire accorde la totalité des subventions demandées par les associations. Un supplément sera toutefois versé au foyer rural « Regain » pour équilibrer son budget puisqu'il a connu un déficit dû à la baisse de crédits de la DDCSPP.

Délibération pour prêt PLS : projet de la Cure :

Le Président rappelle qu'une ligne de trésorerie a été ouverte pour faire l'acquisition du bâtiment de la Cure dans l'attente de pouvoir contracter un PLS. Préalablement au PLS, il est nécessaire d'obtenir un agrément de l'Etat pour solliciter ce type d'emprunt. Le Président demande l'aval de l'assemblée pour procéder à la demande de financement qui aboutira à la signature d'une convention ETAT-BAILLEUR ouvrant des droits aux APL. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, sollicite auprès de la Direction Départementale des Territoires une décision de financement PLS, il est favorable pour signer la convention qui s'y rapporte et donne pouvoir au Président pour signer les documents nécessaires.

Marchés publics : délibération « guide des procédures internes » :

Le Président propose à l'assemblée de mettre en place un guide des procédures internes dans le cadre de la réglementation des marchés publics. Le but étant de fixer des seuils sur les marchés qui feront l'objet d'une publicité ou non.

Le conseil communautaire décide que la règle des trois devis ou plus, sera appliquée pour les marchés de 4 000 € à 90 000 € HT. Il ne souhaite pas qu'une publicité soit insérée obligatoirement

dans un journal d'annonce légal jusqu'à ce seuil sauf cas particulier d'un marché qui nécessiterait une mise en concurrence élargie à laquelle cette règle ne pourra pas s'appliquer.

Carte intercommunale : proposition du nouveau schéma du Préfet :

Après avoir reçu les délibérations des collectivités de la Lozère, le Préfet a proposé son nouveau schéma. Concernant le canton, rien n'a été modifié. Vialas intègre la communauté de communes des Hautes Cévennes, le SIVOM n'est pas dissout et le SIVU de l'Estournal a toujours vocation à disparaître malgré l'opposition des communes.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a 4 mois pour se prononcer sur ce nouveau schéma. Il faudra toujours l'opposition des 2/3 pour que le Préfet revienne sur sa proposition.

Entretien des sentiers de randonnées : point financier :

Une grande majorité des sentiers du topoguide ont été entretenus par des travaux de tronçonnage, d'élagage et de débroussaillage. La signalétique a été renforcée sur certaines portions ainsi que le balisage refait. Les informations circulent bien entre les différents partenaires, Office de Tourisme, communauté de communes et délégués aux sentiers. Le budget prévu en début d'année a été largement dépassé et la communauté doit verser à l'ASA DFCI un trimestre de travaux qui seront payés sur 2012 (l'ASA-DFCI ayant donné son accord). Le président propose de prévoir une somme plus importante sur 2012 pour éviter de pénaliser financièrement l'association syndicale. Les élus y sont favorables. Les crédits seront portés au budget de 2012 lors du vote du budget primitif.

Journées d'accueil thématiques proposées par Mairie Conseils :

Le Président informe les élus que des formations variées sont proposées par Mairie Conseils. Ces formations sont payantes et programmées surtout à Paris. Si les élus sont intéressés pour faire quelques formations, il serait judicieux d'en prévoir les crédits sur 2012. Les élus souhaitent, dans un premier temps, que la liste des formations leur soit fournie. De plus, d'autres formations ou séminaires sont aussi programmés par d'autres organismes plus proches ce qui permettrait de réduire les coûts. Le sujet sera débattu à nouveau un peu avant le vote du budget 2012 pour fixer un budget de formation en fonction des besoins des élus.

Point sur le contrat enfance jeunesse :

Un courrier a été adressé à la CCSS concernant la difficulté de créer le syndicat mixte qui avait vocation à unifier le futur contrat enfance jeunesse. La CCSS a répondu favorablement et a demandé un rendez-vous avec le Président et l'association « Trait d'Union ». Une rencontre est donc prévue le mardi 11 octobre permettant de clarifier les points qui font encore obstacle à la signature d'un contrat enfance jeunesse. Contrat qui pourrait être signé au 1er janvier 2012 et qui

intégrerait la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons. De plus, la CCSS souhaite aborder l'évolution des structures crèches et centre de loisirs sur les deux territoires en lien avec l'association « Trait d'Union ». Aurore Plagnes, Présidente de l'association « Trait d'Union » et Caroline Langlois-Bisotto, directrice de la Crèche, viendront également à la réunion.
A titre d'information, un courrier sera adressé à la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois proposant aux élus d'intégrer ce nouveau contrat enfance jeunesse.

Point sur les autres projets en cours :

Gendarmerie : Les plans de la gendarmerie sont repris par Marie-Claire BESSIN. Le projet d'acte de vente des terrains est en cours de rédaction par le notaire. A ce jour, il n'y pas eu de demande de certificat d'urbanisme sur les terrains. Le notaire se chargera de le demander auprès de la mairie lors de la signature de la vente. Sophie Pantel insiste pour que la communauté de communes informe régulièrement la gendarmerie sur l'avancement des travaux. Un courrier leur sera donc envoyé récapitulant les étapes du projet et l'échéancier établi par la SA d'HLM Lozère Habitations.

Questions diverses :

Il n'y a pas eu de questions diverses.

La séance se termine à 20h 30.